



**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**RAPPORT D'INVESTIGATION
PRÉSENTÉ AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**PAR L'HON. ALFRED R. LANDRY, C.R.,
COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS,**

**AU SUJET D'ALLÉGATIONS FAITES PAR M^{ME} MARIE-PAULE MARTIN DE
CONTRAVENTIONS À LA LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS
ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF QU'AURAIT COMMISES
M. VICTOR BOUDREAU, DÉPUTÉ DE SHEDIAC—CAP PELÉ,
NON ALORS MINISTRE**

Rapport d'investigation
présenté au président
de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick
par l'hon. Alfred R. Landry, c.r.,
commissaire aux conflits d'intérêts,

au sujet d'allégations faites par M^{me} Marie-Paule Martin
de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres
du Conseil exécutif* qu'aurait commises M. Victor Boudreau,
député de Shediac—Cap-Pelé, non alors ministre

Introduction

M^{me} Marie-Paule Martin, de Shediac, dans le comté de Westmorland, au Nouveau-Brunswick, a demandé, par affidavit en date du 7 avril 2014, la tenue d'une investigation conformément à l'article 36 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, L.N.-B. 1999, c. M-7.01, pour déterminer si M. Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, avait contrevenu à l'article 5 de la loi, qui énonce ce qui suit :

Renseignements d'initié

5(1) Un député ou un membre du Conseil exécutif ne doit pas utiliser les renseignements qu'il a obtenus en sa qualité de député ou de membre du Conseil exécutif et auxquels le grand public n'a pas accès pour servir ou essayer de servir ses intérêts privés, ou ceux d'une autre personne.

5(2) Un député ou un membre du Conseil exécutif ne doit pas communiquer de renseignements décrits au paragraphe (1) à une autre personne, s'il sait ou devrait raisonnablement savoir qu'ils pourraient être utilisés à une fin décrite à ce paragraphe.

Le 17 janvier 2014, le député Boudreau et son ami, M. Michel Boudreau, ont constitué en corporation une corporation appelée Camping Shediac Camping Ltée/Ltd. laquelle sera propriétaire et exploitante d'un terrain de camping de 650 emplacements à Shediac, situé sur un bien-fonds loué à bail par la paroisse anglicane de Shediac. M^{me} Martin, propriétaire de Beauséjour Camping, à Shediac, soutient que le député Boudreau a pris connaissance de renseignements d'initié, le 6 mai 2013 en particulier, lorsqu'il s'est réuni dans son bureau de circonscription avec M^{me} Martin ainsi qu'avec M^{me} Sophie Belliveau-Doiron, directrice du parc pour véhicules de plaisance Ocean Surf, situé aussi à Shediac, afin de discuter de trois questions, à savoir le prélèvement de 3 % proposé pour le secteur touristique, la question de l'agrandissement du terrain de camping provincial et la rumeur de l'imposition d'une taxe sur les emplacements saisonniers.

Disposition prévoyant les investigations

L'article 36 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* dispose que toute personne peut demander par écrit au commissaire de mener une investigation sur une contravention alléguée à la loi par un député provincial. La demande doit être établie sous la forme d'un affidavit et doit indiquer les motifs et la nature de la contravention alléguée. Après réception de la demande d'investigation, le commissaire peut mener une investigation tout en menant ou non une enquête en vertu de l'article 37 (voir la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, L.N.-B. 1999, c. M-7.01, articles 36 et 37).

Procédure

Les éléments de preuve recueillis pendant l'investigation proviennent de deux sources.

Premièrement, j'ai reçu trois affidavits, dont deux de la plaignante, M^{me} Marie-Paule Martin, et l'autre du défendeur, le député Victor Boudreau.

Deuxièmement, j'ai eu des entrevues avec trois témoins, soit M^{me} Marie-Paule Martin, M^{me} Sophie Belliveau-Doiron et le député Victor Boudreau.

Terrains de camping de la région

La région de Shediac compte sept terrains de camping privés ainsi que le terrain de camping du parc provincial Parlee Beach.

L'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick regroupe les propriétaires de terrains de camping privés à l'échelle de la province, mais aucune association ne regroupe à l'échelle locale les propriétaires de terrains de camping de la région de Shediac. Des propriétaires de terrains de camping se sont réunis toutefois le 1^{er} mai 2013 afin de contester le projet du gouvernement visant l'agrandissement du terrain de camping du parc provincial Parlee Beach.

Assemblée annuelle de l'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick tenue à Fredericton le 30 avril 2013

Le 30 avril 2013, l'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick a tenu son assemblée annuelle à Fredericton, à laquelle M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron ont assisté. Le prélèvement de 3 % proposé pour le secteur touristique a fait l'objet de discussions et, comme l'indique le procès-verbal, les membres de l'association ont voté à l'unanimité contre le fonds de promotion prévu.

Le texte suivant est tiré d'un document de deux pages qui comprend le procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 30 avril 2013 et des renseignements additionnels :

L'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick n'a pas besoin d'une taxe de promotion de 3 %, et nous ne voulons pas y participer. L'industrie de camping fournit des services au secteur touristique pendant deux ou trois mois par année. La plus grande partie de la promotion est faite par Internet et les médias sociaux à un coût relativement bas. Au sein de notre industrie, il s'agit de l'outil de promotion le plus efficace pour viser la génération actuelle de campeurs.

Si la taxe de 3 % était imposée, nous ne savons pas comment les fonds de promotion seraient répartis et qui les répartirait. Bon nombre des nouvelles zones dans la province sont dominées par le secteur des établissements d'hébergement. Étant donné qu'il a été décidé d'accorder aux établissements d'hébergement une voix pour chaque chambre et aux terrains de camping une voix pour cinq emplacements, nous présumons que les établissements d'hébergement auraient le contrôle du conseil d'administration. Le secteur des établissements d'hébergement se distingue nettement de celui des terrains de camping. La clientèle de notre secteur vit dans la nature et se déplace par véhicule de plaisance, versant ainsi plus de taxes sur l'essence. Leurs véhicules sont garés pendant les mois d'hiver.

Les membres de l'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick qui ont répondu au sondage ont voté à l'unanimité contre le fonds de promotion démodé et veulent se servir d'Internet, comme moyen plus populaire et moins coûteux. [Traduction.]

Même si le procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 avril 2013 à Fredericton indique que l'assemblée a eu lieu à la date indiquée, M^{me} Belliveau-Doiron a signalé pendant son entrevue que les assemblées annuelles ont toujours lieu un samedi. Le 30 avril 2013 était toutefois un mardi. La divergence n'est pas pertinente.

M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron ont donné au député Boudreau le procès-verbal de l'assemblée de l'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick tenue le 30 avril 2013 pendant leur rencontre avec le député Boudreau le 6 mai 2013, rencontre qui est décrite ci-après.

Rencontre des propriétaires de terrains de camping de la région tenue le 1^{er} mai 2013

Le 1^{er} mai 2013, une rencontre des propriétaires de terrains de camping de la région a été tenue chez M^{me} Martin. La plupart des propriétaires de terrains de camping de la région y ont assisté, ainsi que des représentants de municipalités et de chambres de commerce. Pendant la rencontre, il a été demandé à M^{me} Martin et à M^{me} Belliveau-Doiron de représenter les propriétaires de terrains de camping de la région et de se réunir avec le député Boudreau afin d'exprimer leurs préoccupations au sujet du plan du gouvernement visant à agrandir les installations de camping au parc provincial Parlee Beach.

Conformément au mandat que le groupe a fourni, M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron ont pris rendez-vous pour une rencontre avec le député Boudreau le 6 mai 2013.

Il n'existe aucun procès-verbal de la rencontre tenue chez M^{me} Martin le 1^{er} mai 2013, mais son affidavit indique qu'une rencontre des propriétaires de terrains de camping de la région a été tenue à la date en question.

Il s'avère que les discussions pendant la rencontre du 1^{er} mai 2013 ont porté principalement sur l'agrandissement proposé du terrain de camping au parc provincial Parlee Beach ainsi que sur les agrandissements qui avaient été faits ou qui étaient prévus par les terrains de camping privés de la région.

Il existe des preuves portant que les agrandissements actuels ou proposés comprennent 400 emplacements au parc pour véhicules de plaisance Ocean Surf, 200 emplacements à Beauséjour Camping, 90 emplacements à South Cove Camping et des emplacements à Oceanic Camping.

Rencontre tenue le 6 mai 2013 au bureau de circonscription de M. Boudreau avec M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron

Le 6 mai 2013, M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron se sont réunies avec le député Boudreau à son bureau de circonscription, conformément au mandat que les propriétaires de terrains de camping de la région avaient donné. La rencontre a duré environ 30 minutes.

Voici le texte des paragraphes 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14 et 17 de l'affidavit de M^{me} Martin, en date du 7 avril 2014 :

3. Le 6 mai 2013, Victor Boudreau, en sa qualité de député, me rencontre, de même que Sophie Belliveau, directrice de Villégiature Parlee Beach, à titre, sur demande, de représentantes de tous les propriétaires-exploitants de terrains de camping de la région (rencontre des propriétaires du 1^{er} mai 2013) préoccupés par le projet du gouvernement provincial d'agrandir le terrain de camping du parc provincial Parlee Beach.

4. À la rencontre, les propriétaires-exploitants présents soulignent à M. Boudreau, au nom de tous les propriétaires de terrains de camping du Grand Shediac, que l'agrandissement des installations détenues et exploitées par le gouvernement mènerait à une concurrence directe avec les terrains de camping privés de la région et à des conditions offrant des chances inégales.

5. À la rencontre, les propriétaires présents de terrains de camping de la région fournissent à M. Boudreau, pour rendre compte de leurs préoccupations, des renseignements détaillés sur leurs terrains de camping.

6. Les personnes présentes font part de leurs réticences à l'égard de l'agrandissement, par le gouvernement, des installations de la plage Parlee et de leur opposition à toute nouvelle taxe susceptible d'être imposée aux exploitants de terrains de camping.

[.....]

12. Si M. Boudreau prévoyait déjà, à la rencontre du 6 mai 2013, qu'il allait se lancer dans l'exploitation d'un terrain de camping, pourquoi ne pas en avoir avisé les personnes présentes ce jour-là?

13. Si M. Boudreau prévoyait déjà, à la rencontre du 6 mai 2013, qu'il allait ouvrir un terrain de camping dans la région de Shediac et entrer en concurrence directe avec les personnes présentes, pourquoi a-t-il obtenu des autres propriétaires-exploitants des renseignements détaillés sur leurs modèles d'entreprise?

14. Je crois que M. Boudreau avait déjà, à la rencontre du 6 mai 2013, l'intention de lancer une entreprise concurrente, aurait dû déclarer son intention et n'aurait pas dû prendre acte des renseignements qui lui ont été communiqués, probablement à son avantage commercial personnel.

[.....]

17. Ma demande d'investigation est faite de bonne foi. Je crois que M. Boudreau projetait déjà, au moment de notre rencontre du 6 mai 2013, de lancer une entreprise concurrente et qu'il aurait dû en aviser le groupe assemblé ce jour-là. En outre, je crois qu'il était inopportun qu'il accepte des renseignements commerciaux détaillés de propriétaires de terrains de camping, sachant qu'il leur ferait concurrence dans un proche avenir.

Les paragraphes 5 à 12 de l'affidavit du député Boudreau en date du 29 avril 2014 indiquent la réponse suivante :

5. J'ai discuté de trois questions pendant la rencontre tenue avec M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron : un prélèvement de 3 % proposé pour le secteur touristique, l'agrandissement du terrain de camping provincial et la rumeur de l'imposition d'une taxe sur les emplacements saisonniers.

6. J'ai pris des notes manuscrites sur les questions dont nous avons discuté pendant la rencontre (voir la pièce A, ci-annexée).

7. Pendant la rencontre, ni M^{me} Belliveau-Doiron ni M^{me} Martin ne m'ont donné de renseignements détaillés sur leur terrain de camping respectif.

8. Pendant la rencontre, ni M^{me} Belliveau-Doiron ni M^{me} Martin ne m'ont donné de plans d'affaires, de renseignements commerciaux de nature délicate, d'états financiers ou de renseignements bancaires relatifs à leur terrain de camping respectif.

9. Un seul document (le document) m'a été remis lors de la rencontre, soit le procès-verbal de l'assemblée annuelle de l'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick, tenue le 30 avril 2013, assorti de renseignements additionnels (voir la pièce B, ci-annexée).

10. Le document mentionne le prélèvement de 3 % proposé pour le secteur touristique ainsi que son incidence éventuelle sur les terrains de camping du Nouveau-Brunswick, mais il n'y figure aucun détail sur le terrain de camping de M^{me} Belliveau-Doiron ni sur celui de M^{me} Martin.

11. Pendant la rencontre, M^{me} Belliveau-Doiron, M^{me} Martin et moi-même avons convenu que je soulèverais la question de l'agrandissement du terrain de camping provincial auprès du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (le ministre) pendant l'étude, à l'Assemblée législative, des prévisions budgétaires de son ministère en Comité permanent des prévisions budgétaires.

12. Au moment de la rencontre, je n'avais nullement l'intention d'ouvrir ou d'exploiter un terrain de camping ni de détenir des intérêts dans un terrain de camping dans la région de Shediac, au Nouveau-Brunswick, ou dans les alentours, et n'y songeait pas.

Les notes manuscrites suivantes du député Boudreau, qui ont été mentionnées au paragraphe 6 de l'affidavit du député Boudreau et qui constituent la pièce A, portent sur les trois questions abordées pendant la rencontre :

1. Prélèvement de 3 % proposé pour le secteur touristique — 100% of campground owners are against it. Also, the proposal seems to exclude provincial and federal campgrounds.

2. Expansion of Parlee Beach campground—because of government policy, banks do not loan money for private expansion, but the province expands with taxpayers' money? 60 sites—is there really a shortage of sites—last study done in 2003, a lot of expansion has been done since that time. Government programs are just for improvements, not for expansion.

7 private parks in Shediac, without Parlee.

3. Tax on seasonal lots—with permanent structures. A similar tax in Ontario? The association is in discussions with dealers and manufacturers, who have retained legal counsel on this file.

The town and the chamber of commerce support the campgrounds. [Translation.]

Dans son deuxième affidavit, daté du 20 mai 2014, M^{me} Martin ajoute ce qui suit aux paragraphes 2 et 10 :

2. Comme le député Boudreau le signale au paragraphe 5 de son affidavit, nous avons discuté de trois questions pendant la rencontre du 6 mai 2013. Toutefois, je dois contredire ce qu'il indique au paragraphe 7, selon lequel aucun renseignement n'a été communiqué lorsque nous parlions de l'agrandissement du terrain de camping au parc provincial Parlee Beach. Nous avons discuté de l'agrandissement de trois terrains de camping, ainsi que du nombre d'emplacements prévus. Nous avons mentionné l'agrandissement afin de souligner la raison pour laquelle nous estimons que l'agrandissement du parc provincial constitue un usage déraisonnable de nos deniers publics pour entrer en concurrence avec nous.

[.....]

10. Je suis convaincue que le député Boudreau prévoyait ouvrir son terrain de camping proposé lorsqu'il s'est réuni avec M^{me} Belliveau-Doiron de Ocean Surf et moi. Avant d'entamer une conversation, le député Boudreau aurait dû déclarer tout de suite son conflit d'intérêts, ce qu'il n'a pas fait. De plus, entre 2012 et 2014, le député Boudreau a obtenu de la manière la plus sournoise des données confidentielles dont lui et les autres personnes de sa compagnie peuvent profiter.

J'estime que, selon les affidavits et les entrevues, les seuls détails que M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron ont communiqués au député Boudreau pendant la rencontre du 6 mai 2013 portaient sur l'agrandissement de terrains de camping que les propriétaires de terrains de camping de la région faisaient ou prévoient faire.

Le seul document que le député Boudreau a reçu pendant la rencontre était le procès-verbal de la rencontre susmentionnée de l'Association des propriétaires de terrains de camping du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron acceptent toutes les deux les notes du député Boudreau reproduites ci-dessus qui portent sur les trois questions discutées pendant la rencontre du 6 mai 2013.

Séance du Comité permanent des prévisions budgétaires tenue le 15 mai 2013

Le 15 mai 2013, le député Boudreau a posé des questions à l'hon. Trevor Holder, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, pendant environ une heure lors d'une séance du Comité permanent des prévisions budgétaires. Les paragraphes 13 à 21 de l'affidavit du député Boudreau donnent la description suivante de la séance :

13. Le 15 mai 2013, le ministre a comparu devant le Comité permanent des prévisions budgétaires pour discuter des prévisions budgétaires du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (séance du comité).

14. Au moment de ladite séance du comité, je n'avais nullement l'intention d'ouvrir ou d'exploiter un terrain de camping ni de détenir des intérêts dans un terrain de camping dans la région de Shediac, au Nouveau-Brunswick, dans les alentours ou ailleurs, et n'y songeait pas.

15. En ma qualité de député de Shediac—Cap-Pelé, j'ai posé des questions au ministre pendant environ une heure au cours de la séance du comité ; le temps pris par le ministre pour répondre à mes questions étant compris dans cette période d'une heure.

16. En réponse aux questions que j'ai posées pendant la séance du comité, le ministre s'est engagé à se réunir avec des représentants du secteur des terrains de camping de la région de Shediac, des représentants de la ville de Shediac ainsi qu'avec des parties prenantes ou groupes de parties prenantes avant qu'il y ait expansion du secteur dans la région de Shediac (consultation promise).

17. Pour autant que je sache, la consultation promise ne s'est jamais déroulée.

18. Après la séance du comité, j'ai demandé une transcription du harsard (la transcription) des questions que j'avais posées au ministre pendant cette séance (voir la pièce C, ci-annexée).

19. Bien que je n'aie pas copie de mon courriel, je me souviens d'avoir envoyé la transcription par courriel à M^{me} Belliveau-Doiron et à M^{me} Martin.

20. Je me souviens aussi que M^{me} Belliveau-Doiron et M^{me} Martin ont répondu à mon courriel et m'ont remercié d'avoir soulevé leurs préoccupations auprès du ministre pendant la séance du comité.

21. Depuis que M^{me} Belliveau-Doiron et M^{me} Martin m'ont remercié d'avoir soulevé leurs préoccupations auprès du ministre pendant la séance du comité, elles ne m'ont pas parlé de la rencontre, de la séance du comité ou des questions soulevées pendant la rencontre ou la séance du comité.

Pendant la séance du Comité permanent des prévisions budgétaires, le député Boudreau a souligné que les propriétaires de terrains de camping de la région s'opposaient au projet du gouvernement provincial d'agrandir le terrain de camping provincial en ajoutant de 40 à 50 emplacements et qu'ils estimaient que le gouvernement utilisait leurs deniers publics afin d'entrer en concurrence avec eux plutôt que de trouver de meilleures façons de leur renvoyer des clients. Le ministre, l'hon. M. Holder, s'est engagé à se réunir avec les parties prenantes avant d'aller de l'avant, mais la consultation ne s'est jamais déroulée.

Les 13 pages de la transcription du harsard de la séance du Comité permanent des prévisions budgétaires tenue le 15 mai 2014 constituent l'annexe A du présent rapport.

Juin 2013 ou la fin juillet 2013

M^{me} Martin affirme que, pendant le mois de juin 2013, soit deux ou trois semaines seulement après la rencontre du 6 mai 2013, le député Boudreau s'est réuni avec un représentant de l'église anglicane de Shediac afin de discuter du bail d'un bien-fonds pour le nouveau terrain de camping proposé. Son affirmation est fondée sur la lettre suivante qu'elle a reçue de la part de M. D.A. Maltais, président de Oceanic Camping.

Chère Marie-Paule,

Tel qu'il a été demandé, je confirme que je me suis réuni avec M. Bill Murray le 12 janvier 2014. M. Murray représente la paroisse anglicane de Shediac et il est responsable des biens-fonds de l'église qui sont loués à bail ou vendus. Puisque nous louons à bail un bien-fonds appartenant à l'église et que notre bail comprend une disposition de non-concurrence, M. Murray s'est réuni avec moi afin de m'informer que l'église avait l'intention de louer à bail un bien-fonds adjacent au nôtre à deux promoteurs qui voulaient ouvrir un terrain de camping. Pendant la rencontre, j'ai appris que les deux promoteurs étaient Michel Boudreau et Victor Boudreau, député actuel de Shediac—Cap-Pelé. On m'a aussi affirmé que M. Murray et M. Victor Boudreau se sont réunis afin de discuter de la question pour la première fois pendant le mois de juin 2013. (C'est moi qui souligne.)

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi.
[Traduction.]

Le député Boudreau établit toutefois un autre calendrier et affirme ce qui suit aux paragraphes 22, 23 et 24 de son affidavit :

22. Pendant mes vacances à la fin juillet et au début août 2013, j'ai commencé à discuter de la possibilité de lancer une entreprise et d'être propriétaire d'un terrain de camping avec mon ami personnel, Michel Boudreau (M. Boudreau).

23. Le ou vers le 14 août 2013, j'ai examiné des documents fonciers visant, comme endroit possible où exploiter un terrain de camping, un bien-fonds à Shediac appartenant à la paroisse anglicane de Shediac.

24. Le ou vers le 26 août 2013, j'ai téléphoné à Bill Murray (M. Murray) de la paroisse anglicane de Shediac pour discuter de la possibilité d'une location à bail d'un bien-fonds appartenant à la paroisse.

Quant à l'écart entre les dates susmentionnées, il est toutefois évident que la rencontre du 15 mai 2013 avait eu lieu avant ces deux dates (le mois de juin 2013 et la fin juillet 2013).

Négociations de M. Michel Boudreau en 2012

M^{me} Martin affirme que, en juin 2012, M. Michel Boudreau souhaitait acheter son terrain de camping et qu'il a reçu à l'époque des renseignements sur son plan d'affaires et ses finances.

Afin d'étayer l'allégation, M^{me} Martin a joint à son deuxième affidavit la facture de ses comptables, P.L. Bourque & Associates Inc., qui constitue la pièce A et indique notamment ce qui suit :

le 20 juin 2012	Discussion sur la vente de l'entreprise à Michel Boudreau
le 27 juin 2012	Discussion sur la vente de l'entreprise à Michel Boudreau au prix de 4 000 000 \$; discussion avec Marie-Paule
le 27 juin 2012	Michel ne payera pas 4 000 000 \$ — manque d'argent pour verser l'acompte — préparation de chiffres pour justifier la somme de 4 000 000 \$
le 11 juillet 2012	Discussion sur un nouveau prêt de 60 000 \$
le 12 juillet 2012	Discussion sur la vente de l'entreprise à Michel Boudreau [Traduction.]

Le député Boudreau et M. Michel Boudreau sont des amis qui songent depuis longtemps à la possibilité d'exploiter un terrain de camping, car ils aiment tous les deux faire du camping. Le député Boudreau n'a pas participé aux négociations de 2012 visant l'achat du terrain de camping de M^{me} Martin. C'est M. Michel Boudreau qui a soulevé la question auprès de M^{me} Martin. Le député Boudreau était toutefois au courant des négociations que M. Michel Boudreau a menées en leur nom.

Échange de courriels entre M^{me} Martin et le député Boudreau

M^{me} Martin et le député Boudreau ont échangé les quatre courriels suivants entre le 27 mars 2014 et le 5 avril 2014 :

le 27 mars 2014 :

Hello Victor.

I believe it is time to meet to discuss the campground... my campground.

Pourquoi pas samedi après-midi, at my place? You can bring along Michel or anyone else. I have no problem with that, and I hope you do not see a problem with it either. Pls confirm.

Marie-Paule

le 3 avril 2014 (de M^{me} Martin au député Boudreau) :

So . . . are we meeting?

le 5 avril 2014 :

Marie-Paule:

I have discussed the offer with the other partners and we are going to pass on it. Thank you.

Victor

le 5 avril 2014 :

Victor, et al:

Thank you for all your attention to my offer, and good luck. In the meantime, we will meet "in the marketplace", as Iaccoca says.

Marie-Paule [Traduction.]

M. Don Carroll a joué un rôle principal pour ce qui est d'inviter le député Boudreau et M^{me} Martin à songer à la possibilité de vendre le terrain de camping de M^{me} Martin au député Boudreau, possibilité mentionnée dans les courriels susmentionnés.

Il y a un désaccord quant à la personne qui a eu l'idée que M^{me} Martin devrait vendre son terrain de camping au député Boudreau; selon M^{me} Martin, c'est M. Don Carroll, propriétaire de CC's Lounge, à Shediac, plutôt qu'elle, qui a eu l'idée.

Les paragraphes 37 à 42 de l'affidavit du député Boudreau portent sur l'échange de courriels :

37. Au début de mars 2014, Don Carroll (M. Carroll), que je connais comme étant le propriétaire de CC's Lounge, entreprise située au 568, rue Main, à Shediac, a communiqué avec moi.

38. M. Carroll m'a informé que M^{me} Martin lui avait demandé de communiquer avec moi en son nom, et je crois que c'est vrai, pour savoir si je désirerais acheter le terrain de camping de cette dernière (l'offre).

39. En réponse à l'offre, j'ai dit à M. Carroll que j'y penserais, sans en dire beaucoup plus et sans m'engager davantage à cet égard.

40. Le 27 mars 2014, M^{me} Martin a communiqué avec moi par courriel pour me demander si je désirerais acheter son terrain de camping.

41. Est jointe à la présente comme pièce D copie de quatre courriels échangés entre M^{me} Martin et moi.

42. Le 5 avril 2014, j'ai informé M^{me} Martin par courriel que je déclinais son offre de me vendre son terrain de camping. M^{me} Martin m'a remercié par courriel d'avoir pris son offre en considération et m'a souhaité bonne chance (voir la pièce D).

Dans son deuxième affidavit, M^{me} Martin fournit la réponse suivante :

6. Quant au paragraphe 37, M. Don Carroll est venu en fait me parler pendant un repas de midi au CC's Lounge, dont il est propriétaire, à Shediac. Il m'a raconté une conversation qu'il avait eue avec le député Boudreau au sujet de son projet de terrain de camping. M. Carroll était d'avis que le projet du député n'était pas très prometteur. Selon lui, il avait dit au député Boudreau que celui-ci devrait acheter Camping Beauséjour. Le député Boudreau lui a dit qu'on était déjà venu me parler, mais qu'il ne m'avait pas rencontrée en personne ; c'est M. Michel Boudreau qui m'avait rencontrée. J'ai dit à M. Carroll qu'il devrait demander au député Boudreau s'il désirerait toujours acheter mon terrain de camping.

7. Dans une série d'échanges par courriel, j'ai demandé au député Boudreau si nous pouvions nous rencontrer afin de discuter de mon terrain de camping. Il a répondu enfin qu'il ne s'intéressait pas à mon offre, même si je n'en avais pas fait. Ce qui est particulièrement intéressant dans la pièce D du député Boudreau (voir la pièce D), c'est qu'il fait ses affaires en signant des documents comme représentant élu. [Traduction.]

Opposition au projet

Le député Boudreau et M. Michel Boudreau ont fait la première présentation publique du projet lorsqu'ils sont comparus le 20 janvier 2014 devant le conseil municipal de Shediac dans le cadre du processus de rezonage. Depuis, certains propriétaires de terrains de camping, résidents et propriétaires de chalets de Pointe-du-Chêne et de Shediac s'opposent énergiquement au projet, ce qui a donné lieu à beaucoup de reportages dans les médias et de lettres à la rédaction.

M^{me} Martin fait remarquer dans son affidavit que, lorsqu'on a un grave problème, on cherche de l'aide et de la représentation de son député, mais que, dans ce cas, c'est le député lui-même qui cause le problème et qu'on n'a donc personne à qui on peut s'adresser.

Constatations

Si le député Boudreau recevait des renseignements d'initié, ce serait à l'une des trois occasions suivantes :

1. la rencontre tenue le 6 mai 2013 au bureau de circonscription du député Boudreau ;
2. la comparution du député Boudreau devant le Comité permanent des prévisions budgétaires le 15 mai 2013 ;
3. les négociations de M. Michel Boudreau en 2012 visant l'achat du terrain de camping de M^{me} Martin.

Je traiterai maintenant de ces trois occasions.

Dans son affidavit en date du 7 avril 2014, M^{me} Martin affirme au paragraphe 5 que, à la rencontre du 6 mai 2013, les propriétaires présents de terrains de camping de la région ont fourni à M. Boudreau, pour rendre compte de leurs préoccupations, des renseignements détaillés sur leurs terrains de camping. Rien ne démontre toutefois que de tels renseignements détaillés ont été donnés au député Boudreau.

M^{me} Martin et M^{me} Belliveau-Doiron ont fait ce que les propriétaires de terrains de camping leur avaient demandé de faire et, le 6 mai 2013, elles se sont réunies avec le député Boudreau afin d'exprimer les préoccupations des propriétaires quant au fait que le gouvernement provincial examinait la possibilité d'ajouter de 40 à 50 emplacements au terrain de camping du parc provincial Parlee Beach et d'entrer ainsi en concurrence avec les terrains de camping privés ; elles ont mentionné l'agrandissement actuel ou prévu de terrains de camping de la région. L'une des trois questions à l'ordre du jour de la rencontre du 6 mai 2013 était les préoccupations à propos des agrandissements respectifs. Une discussion générale sur les agrandissements a été tenue, mais rien ne démontre que des renseignements d'initié ont été donnés au député Boudreau, qui s'est engagé à attirer l'attention des autorités provinciales

sur les préoccupations des propriétaires de terrains de camping de la région, engagement qu'il a respecté.

Les 13 pages de la transcription de la séance du Comité permanent des prévisions budgétaires tenue le 15 mai 2013 (voir l'annexe A du présent rapport) démontrent clairement que le député Boudreau a pris très au sérieux son mandat et qu'il a présenté de manière efficace les préoccupations des propriétaires de terrains de camping de la région.

Les séances du Comité permanent des prévisions budgétaires sont publiques.

À mon avis, rien ne démontre que le député Boudreau a obtenu des renseignements d'initié grâce à sa participation à la séance du Comité permanent des prévisions budgétaires le 15 mai 2013.

Quant aux négociations susmentionnées entre M. Michel Boudreau et M^{me} Martin en 2012, il est important de souligner que le député Boudreau n'a pas participé aux pourparlers ou aux négociations. Si le député Boudreau avait reçu des renseignements de M. Michel Boudreau, il ne les aurait pas obtenus en sa qualité de député et, par conséquent, l'article 5 de la loi ne s'y appliquerait pas.

Conclusion

Par ces motifs, je statue que le député Victor Boudreau n'a pas contrevenu à l'article 5 de la loi.

Recommandations et sanctions

Comme aucune contravention à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* n'a été constatée, nulle sanction n'est justifiée ni recommandée.

Fait à Fredericton le 30 janvier 2015.

Le commissaire aux conflits d'intérêts,

L'hon. Alfred R. Landry, c.r.

Conformément à l'article 40 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, j'ai rencontré M. Boudreau, député, le 30 janvier 2015 afin de lui donner les détails de mon rapport et de lui permettre de faire des observations avant que j'y mette la dernière main. Aucune observation n'a été faite.

Les motifs décisifs de mon rapport tiennent.

Le commissaire aux conflits d'intérêts,

L'hon. Alfred R. Landry, c.r.

ANNEXE A

EXCERPT / EXTRAIT

Standing Committee on Estimates 7 Comité permanent des prévisions budgétaires

May 15, 2013

Not finalized / Non finalisé

le 15 mai 2013

004

10:02

(Le Comité permanent des prévisions budgétaires tient sa septième réunion le mercredi 15 mai à 10 h 2 à la Chambre de l'Assemblée législative.

Les membres du comité sont les suivants :

M. Tait, président, M. Wetmore, M. Savoie, M. Davis, M^{me} Wilson, M. Malloch, M. Bertrand LeBlanc, M. D. Landry, M. Doucet.

Remplacements : M. Boudreau remplaçant M. Doucet, M^{me} Lynch remplaçant M. Wetmore, M. Jack Carr remplaçant M. Malloch.)

Le président : La séance est ouverte.

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Le président : Bienvenue au ministre et à son personnel. Le ministre fait-il un exposé liminaire?

L'hon. M. Holder : Étant donné qu'il s'agit de la troisième ronde de questions, je pense que nous avons déjà fait un exposé à cet égard. À titre de précision au sujet des prévisions budgétaires, j'espère qu'il est inscrit sur les feuilles devant vous : Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

(Exclamation.)

L'hon. M. Holder : Merci.

M. Boudreau : J'ai quelques questions ce matin pour le ministre. Nous avons eu l'occasion de parler officieusement de la question, mais je veux obtenir quelques précisions du ministre. Le parc provincial Parlee Beach se trouve dans ma circonscription et est manifestement une destination touristique très importante, non seulement pour ma circonscription, mais je dirais qu'il l'est aussi pour tout le sud-est du Nouveau-Brunswick. Même la région du Grand

Moncton fait la promotion du parc provincial Parlee Beach comme étant dans sa périphérie. Le parc est manifestement un emblème très important dans la région.

Je crois comprendre que des projets d'agrandissement sont en préparation pour le parc provincial Parlee Beach au chapitre des activités liées au terrain de camping. Le ministre pourrait-il fournir un peu de détails sur ce qui est prévu exactement pour cet été en ce qui concerne le terrain de camping du parc provincial Parlee Beach?

005

10:05

L'hon. M. Holder : J'irai même un peu plus loin. Je dirais qu'il s'agit d'un parc emblématique pour toute la province. Le député d'en face et moi avons eu de nombreuses conversations, et nous partageons les mêmes intérêts quant à ce que le parc signifie pour nous en tant que gens du Nouveau-Brunswick. Lorsque j'examine les quatre piliers, les quatre éléments qui nous distinguent du reste du monde, et dont j'ai longuement parlé à la Chambre — la baie de Fundy, notre culture acadienne, nos rivières chargées d'histoire et nos plages d'eau chaude... Eh bien, quand il est question de plages d'eau chaude, la plage emblématique est clairement la plage Parlee située dans le parc provincial de la circonscription du député d'en face.

Cela dit, je sais que vous et moi, Monsieur le député, avons déjà parlé de la question, mais je veux simplement donner quelques renseignements généraux sur le fonctionnement de certaines installations dans notre réseau de parcs. Certaines installations dans nos parcs font partie de ce que nous appelons l'OSS, soit l'organisme de service spécial. Lorsqu'on fait partie de l'OSS à titre de membre, les profits des membres sont versés dans un compte de service spécial. L'argent est réinvesti dans le réseau de parcs. Il s'agit notamment de Hopewell Rocks, du terrain de golf de Mactaquac, du terrain de camping de Parlee Beach et du restaurant du parc Sugarloaf, et nous cherchons toujours d'autres possibilités d'intégrer des aspects de notre réseau de parcs dans l'organisme de service spécial.

Nous avons pris la décision d'investir dans plusieurs de nos parcs dans l'ensemble de la province par le truchement du compte de service spécial. Nous avons fait un investissement de 500 000 \$ sur deux ans à Parlee Beach. L'investissement inclura un nouveau pavillon d'accueil, dont la construction est en cours. Une nouvelle buanderie a été mise en place. Je crois que la voie de circulation additionnelle faisait aussi partie de l'investissement. De plus, comme prochaine étape, nous examinerons la possibilité d'ajouter environ 40 ou 50 emplacements de camping. Une partie du travail pourrait commencer cette année, et une autre partie pourrait aussi continuer l'année prochaine.

M. Boudreau : Je remercie le ministre de sa réponse. Le ministre pourrait-il me fournir la ventilation? Vous avez dit qu'il s'agissait de 500 000 \$ sur deux ans. Je crois qu'une partie du travail était prévue au titre du dernier exercice financier et qu'une autre partie est prévue au titre de l'exercice financier en cours. Le ministre aurait-il l'obligeance de fournir la

ventilation relativement à la somme d'argent qui a été investie l'année dernière et à la somme qui sera investie cette année?

L'hon. M. Holder : Voilà une bonne question. L'investissement s'élevait à 300 000 \$ l'année dernière, je crois, et une somme de 200 000 \$ sera investie cette année.

M. Boudreau : Le ministre a mentionné entre 40 et 50 emplacements. Bien entendu, le ministre sait que des rumeurs courent parfois au sujet de certains des projets en question. J'avais entendu un chiffre aussi élevé que 60. Vous dites entre 40 et 50. Pourriez-vous me préciser davantage le nombre d'emplacements que vous envisagez dans le cadre de l'agrandissement? Vous avez dit que les travaux d'agrandissement pourraient aussi s'étendre à l'année prochaine; par conséquent, la somme versée dépassera probablement les 500 000 \$ en question. Je cherche seulement des éclaircissements sur le nombre exact d'emplacements, s'il vous plaît.

006

10:10

L'hon. M. Holder : J'obtiens moi-même des éclaircissements. Les 200 000 \$ pour cette année serviront essentiellement à terminer une partie du travail déjà en cours, comme la buanderie, le nouveau pavillon d'accueil et ainsi de suite. En fait, nous sommes encore aux étapes de la planification pour ce qui est de déterminer ce à quoi ressembleront les 40 à 50 emplacements, et, l'année prochaine, nous présenterons au gouvernement un nouveau plan pour les 40 à 50 emplacements. Cela ne sera pas financé à partir des 200 000 \$. Voilà un peu plus d'éclaircissements pour nous deux à cet égard. Quant au coût même des emplacements en question, le travail à cet égard est, à l'heure actuelle, toujours en cours d'élaboration et serait compris dans les décisions liées au budget d'immobilisations pour l'année prochaine.

M. Boudreau : Je remercie le ministre de la réponse, même si elle est source d'un peu plus de confusion que d'éclaircissements. Je suis allé au parc et je l'ai traversé en voiture. Des routes semblent déjà être en voie de construction. Êtes-vous en train de dire qu'il n'y aura aucun ajout d'emplacements au parc cette saison-ci?

L'hon. M. Holder : Nous sommes un peu confus quant à l'endroit dont parle le député. Nous croyons comprendre que des travaux de défrichage et de préparation ont été réalisés visant des emplacements additionnels pour tentes sur le terrain auquel le député fait peut-être référence. Si le député d'en face en convient, je propose que nous prenions des arrangements pour que le personnel rencontre le député à l'endroit en question afin que nous puissions être sur place et avoir tous deux une meilleure idée de ce dont nous parlons. Cependant, il n'y a aucun plan pour... Aucune construction n'est en cours en ce moment pour de nouveaux emplacements de caravane.

M. Boudreau : Merci. J'accepte l'offre du ministre d'aller rencontrer à un moment donné le personnel à l'endroit en question. Je m'y suis rendu en voiture et j'ai fait le tour du nouveau pavillon, et il paraît bien. Le nouveau pavillon ne pose aucun problème.

Je pense que de nouvelles voies de circulation ont été construites parce que, manifestement, l'entrée du parc est déplacée du chemin Belliveau Beach au chemin Gould Beach. Certains ajustements ont été faits pour tenir compte de la station de vidange actuelle. Toutefois, il semble y avoir une nouvelle route qui se rend dans les bois. Elle ne sert peut-être que pour les tentes. Je veux m'assurer de comprendre parfaitement, et j'ai deux questions à poser.

Lorsque vous parlez de 40 à 50 nouveaux emplacements, combien de ces emplacements seraient destinés aux tentes et combien de ceux-ci seraient destinés aux caravanes? Aussi, pour confirmer, êtes-vous en train de dire que, pendant la saison 2013, aucun emplacement ne sera ajouté, ni pour les tentes ni pour les caravanes? Y aura-t-il des emplacements additionnels pour une catégorie et non pour l'autre?

007

10:15

L'hon. M. Holder : Nous confirmerons le tout en marchant là-bas avec vous à un moment donné, mais nous sommes à peu près certains que la route à laquelle vous faites référence mène à des emplacements pour tentes. Ces emplacements sont séparés et distincts des 40 ou 50 emplacements auxquels nous faisons référence. Ceux-ci ne seront pas aménagés cette année. Il s'agit d'un projet d'aménagement futur. Les emplacements en question seront tous destinés aux caravanes et aux VR haut de gamme. Il s'agit d'un projet d'aménagement futur, qui sera réalisé plus tard. Quant à ce que vous avez soulevé sur le plan du défrichage, nous sommes à peu près certains que ce que vous voyez là est destiné aux emplacements pour tentes. Je présume que le travail en question sera fait cette année.

M. Boudreau : Je remercie le ministre de l'éclaircissement. J'arrive à la raison pour laquelle je soulève de telles questions. Je n'essaie pas de surprendre le ministre. Il sait que nous avons déjà discuté de la question. Je pense que l'accent a été tellement mis sur les 40 ou 50 nouveaux emplacements pour caravanes et VR que je ne m'étais pas rendu compte qu'un agrandissement était aussi prévu pour des emplacements pour tentes. Le ministre confirmerait-il combien il y aura de nouveaux emplacements pour tentes?

L'hon. M. Holder : Nous parlons d'environ 10 emplacements pour tentes. En réalité, il s'agit d'une aire de camping d'appoint. Avant de faire certaines des autres améliorations et certains des autres embellissements, nous disposions d'une aire d'appoint. Nous ne disposons plus de cette aire d'appoint. La nouvelle aire pourra remplacer l'ancienne.

M. Boudreau : D'accord, le tout commence à être un peu plus clair dans mon esprit. En réalité, la somme de 500 000 \$ qui a été investie l'année dernière et qui continuera d'être investie cette année vise donc d'autres services — l'aire d'accueil, la buanderie et les emplacements en question pour tentes. Aucune partie de la somme de 500 000 \$ ne sera en fait utilisée pour accroître le nombre d'emplacements pour caravanes ou VR.

L'hon. M. Holder : C'est exact. Je dirais seulement que, s'il reste de l'argent des 200 000 \$, nous nous pencherons peut-être sur la question de la préparation du site pour les 40 à 50 futurs emplacements.

Le président : Messieurs les parlementaires, nul besoin de rester debout. Monsieur le ministre, si vous préférez vous asseoir...

L'hon. M. Holder : J'accepte de m'asseoir.

M. Boudreau : C'est un peu plus facile pour les genoux.

Le ministre me confirmerait-il quelque chose afin que je puisse mieux comprendre la portée du projet? Comme le ministre, je sais que le terrain de camping en question a été exploité par le secteur privé pendant près de 30 ans, je pense. Ce n'est que depuis les deux ou trois dernières saisons — la saison actuelle serait la troisième, je crois — que le personnel du parc gère le terrain de camping. Le ministre me confirmerait-il le nombre total d'employés au cours de la saison 2012 par rapport à la saison en cours? Y aura-t-il des emplois supplémentaires en raison du travail qui est entrepris dans le parc?

008

10:20

L'hon. M. Holder : Les chiffres sont en fait restés les mêmes de 2012 à cette année. La seule différence — comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre durant ma première ronde de questions sur les prévisions budgétaires — c'est que le poste qui était pourvu à longueur d'année est désormais un poste saisonnier, car il s'agit d'un parc saisonnier. Voilà la logique qui sous-tend le changement. À part cela, nous ne parlons pas que du terrain de camping en ce moment. Nous parlons du parc tout entier. Il y avait en tout 44 employés l'année dernière et il y en aura 44 cette année.

M. Boudreau : Selon les réponses qu'a données le ministre jusqu'à maintenant, à l'exception de travaux d'aménagement du terrain, rien ne sera fait pour préparer les 40 à 50 emplacements additionnels. Je crois comprendre que le travail à cet égard ne sera pas fait cette année. Il sera probablement fait l'année prochaine. Le ministre pourrait-il confirmer si les emplacements en question seront saisonniers ou s'ils seront réservés aux séjours à la nuitée?

L'hon. M. Holder : Les emplacements en question ne seront pas saisonniers. Ils seront utilisés les fins de semaine. L'intention n'est pas d'en faire des emplacements saisonniers. Comme le député d'en face le sait, puisque lui et moi avons discuté de la question, lorsque nous avons pris en charge le terrain de camping du secteur privé parce que l'exploitation avait été confiée à une tierce partie — comme nous l'avons fait dans tout notre réseau de parcs —, la décision était de mettre fin à l'utilisation saisonnière dans le parc en question.

M. Boudreau : Maintenant que les chiffres et les années nous ont été confirmés un peu mieux qu'ils ne l'étaient, voici maintenant ce que je veux aborder. Le ministre sait que le projet

rencontre une certaine résistance de la part des propriétaires de terrains de camping privés locaux. L'idée que le gouvernement investit dans ce qui concurrence directement avec ces terrains de camping privés soulève des préoccupations. Le ministre pourrait-il nous confirmer quelles consultations son ministère a eues avec les parties prenantes locales, qu'il s'agisse des propriétaires de terrains de camping, la chambre de commerce, la ville de Shediac ou le district de services locaux de Pointe-du-Chêne? Quelles consultations ont eu lieu au sujet de l'agrandissement en question?

L'hon. M. Holder : Certainement, vous et moi avons discuté de la question, et je comprends qu'il y ait une certaine résistance. Je comprends qu'elle découle en grande partie, mais pas entièrement, de l'utilisation saisonnière. Je peux vous dire que l'intention en ce moment n'est pas de procéder ainsi. En ce qui concerne la consultation, je dirais que nous n'avons pas entièrement élaboré le plan permettant de visualiser le tout. Nous savons que nous envisageons de 40 à 50 emplacements de camping, mais, pour ce qui est de savoir à quoi le tout ressemblera, combien cela nous coûtera et si nous pourrions obtenir l'approbation financière pour aller de l'avant... Dès que nous aurons tous les éléments, je pense que notre intention sera alors de discuter avec les gens du secteur en question de la région.

Toutefois, je dirais à cet égard que nous avons réintégré le terrain de camping en question dans le réseau provincial avec la possibilité de l'intégrer dans l'organisme de service spécial afin que... Nous savions que ce terrain de camping, même sans utilisation saisonnière, présentait une occasion de générer des recettes pour les gens du Nouveau-Brunswick, lesquelles pourraient être réinvesties dans le parc et dans le réseau.

009

10:25

Certaines des améliorations que vous avez vues, bien franchement, n'ont été possibles que parce que nous en avons décidé ainsi. Le nouveau pavillon, la buanderie, la nouvelle entrée et des améliorations au terrain de camping lui-même résultent de la décision d'intégrer le terrain de camping dans l'organisme de service spécial.

Pour revenir à ce que le député d'en face et moi avons dit au tout début de la séance, il y a quelques minutes à peine, il est aussi très important de souligner qu'il s'agit d'un parc emblématique. Il s'agit d'une attraction très importante qui fait partie du pilier de notre stratégie touristique relatif aux plages d'eau chaude. Il est très important que nous ayons dans la région en question un produit de premier ordre. Voilà qui nous donne l'occasion d'ajouter quelques emplacements de plus, ce qui, je pense, permet au parc de passer au prochain niveau et nous donne un peu plus l'occasion de générer des recettes.

Cela dit, je comprends certainement où le député veut en venir. Nous ne voulons ni faire concurrence ni obliger qui que ce soit à fermer boutique. Ce que je propose, c'est que, si nous avons un produit de premier ordre dans la région et si nous, en tant que gens du Nouveau-Brunswick, pouvons en être fiers, cela profitera alors à tous les exploitants et terrains de camping privés de la région. Je pense qu'ils tireront tous avantage d'un investissement

judicieux dans le pilier en question. Il s'agit d'une discussion que mon personnel et moi devons avoir avec les gens de Shediac, les autres municipalités et les propriétaires de terrains de camping dans la région, et c'est une conversation que nous sommes tout à fait disposés à avoir.

M. Boudreau : Je suis d'accord avec le ministre sur le fait que Parlee Beach est — et doit continuer d'être — une installation de premier ordre, car il s'agit du point d'ancrage de notre industrie touristique dans la région de Shediac. Malheureusement, par temps pluvieux ou nuageux, il n'y a pas autant de choses à faire à Shediac que par temps ensoleillé, lorsqu'on peut trouver de 25 000 à 30 000 personnes sur la plage. La ville, quant à elle, compte 6 000 habitants.

Manifestement, je pense que tout le monde conviendrait que Parlee Beach joue un rôle énorme dans notre secteur touristique, et je pense que tout le monde conviendrait que les installations à l'intérieur du parc avaient besoin d'amélioration. Je suis moi-même un campeur, et, chaque année, je campe à Parlee Beach avec ma famille. Je conviens que les installations doivent être améliorées; je suis donc content à cet égard. J'imagine qu'il est fait plus que simplement améliorer ce qui est déjà là.

Je suis content d'entendre que le ministre est prêt à faire en sorte que son ministère vienne et consulte les parties prenantes locales. Je sais que, mercredi de la semaine dernière, il y a eu réunion des propriétaires des terrains de camping privés. Les propriétaires se sont effectivement réunis. Il y a sept terrains de camping privés dans les limites de la ville de Shediac et du district de services locaux de Pointe-du-Chêne. Les propriétaires ont demandé une rencontre avec la chambre de commerce locale, et je crois que des représentants de la ville de Shediac étaient aussi présents. Je ne suis pas certain si le DSL de Pointe-du-Chêne était représenté. Il y a des préoccupations dans la région. Comme je l'ai dit, je pense que tout le monde est d'accord pour maintenir ce qui est en place. C'est l'agrandissement comme tel qui inquiète les propriétaires des terrains de camping privés.

En outre, une autre chose a été faite, soit le changement d'entrée d'un chemin à l'autre. Il convenait probablement de le faire, mais, encore une fois, je crois comprendre qu'il n'y a eu aucune consultation locale. Quiconque connaît bien la région sait que le chemin Belliveau Beach est un chemin très, très fréquenté. Le chemin dessert actuellement trois terrains de camping, soit le terrain provincial et deux autres. L'idée de déplacer l'entrée du parc provincial au chemin Gould Beach est sans doute logique du point de vue de la circulation, mais le chemin Gould Beach est un bouchon en été. Soudainement, vous allez faire augmenter considérablement la circulation sur ce chemin. Je crois comprendre que la population locale n'a pas été mise au courant du changement. La question pose des problèmes.

010

10:30

Tout cela pour dire que je suis content d'entendre le ministre s'engager à venir — ce ne sera peut-être pas lui personnellement mais son personnel — consulter la population locale. Il y

a des préoccupations dans la région. Au bout du compte, tout le monde veut ce qu'il y a de mieux pour Parlee Beach, car il s'agit d'un point d'ancrage important pour notre industrie. Nous devons simplement faire en sorte que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, que tout le monde soit d'accord et que tout le monde pousse dans la même direction.

Le préambule était un peu long, mais je crois comprendre que, la dernière fois qu'une étude de marché a été faite pour déterminer la nécessité d'aménager de nouveaux emplacements de camping dans la région de Shediac, c'était en 2003. Je me demande ceci : Le ministère a-t-il mené une nouvelle étude depuis? Le ministère fonde-t-il sa décision sur l'étude en question? La décision d'accroître la capacité est-elle fondée sur l'étude de 2003?

L'hon. M. Holder : Pour répondre à l'observation du député, aucune étude n'a été menée depuis 2002. Nous prendrons certainement note de la question. Toutefois, en ce moment, je dirais que nous fondons la décision sur le fait que, maintes fois au cours de la saison, il y a un surplus considérable de campeurs au parc, surtout durant les fins de semaine de grande affluence. À l'heure actuelle, ces campeurs sont essentiellement placés dans un champ, ce qui n'est pas un emplacement de camping convenable.

011

10 :35

Toutes nos recherches nous montrent qu'une très grande partie des voyageurs, les gens que nous essayons d'attirer — les gens que nous attirons — à une plage comme Parlee... Ces gens sont, de nature, des adeptes de plein air, et l'idée d'aller à un parc provincial leur plaît. Voilà ce qui les attire, et ils constituent un groupe très important. Lorsqu'ils viennent, ils s'attendent à être dans un endroit de première classe, adéquatement aménagé, et ils veulent que ce soit dans un parc provincial.

Nous prenons la décision en fonction du fait que nous avons actuellement un surplus considérable de campeurs. Les gens en question n'optent pas pour le secteur privé. Ils veulent être dans un parc provincial, et, à l'heure actuelle, nous les plaçons dans un champ. Voilà ce qui guide la décision. La décision n'est pas simplement sortie de nulle part. Nous n'avons pas simplement dit : Générons un peu plus de recettes et agrandissons le parc. Une pression considérable s'exerce sur le parc — lequel fait partie de notre réseau de parcs provinciaux —, ce qui nous a menés à croire qu'une telle mesure serait logique.

M. Boudreau : Je remercie encore une fois le ministre de la réponse. Je comprends en partie l'argument que fait valoir le ministre. J'habite Shediac et je campe dans les terrains de camping avoisinants, et je sais qu'il y a des fins de semaine où il y a des gens dans le champ du parc provincial Parlee Beach. Je sais aussi qu'il y a sept terrains de camping privés, tous situés à moins de 2 km en voiture, ou à 3 km tout au plus, du parc provincial. J'ai séjourné à certains de ces terrains. Certains d'entre eux sont très beaux. Je sais que les parcs provinciaux exercent un certain attrait sur les touristes lorsque ceux-ci cherchent à réserver une place. Toutefois, je pense que du travail peut être fait relativement aux sept terrains locaux pour ce qui est d'essayer de faire un meilleur travail d'aiguillage vers les autres terrains

de la région plutôt que d'avoir des campeurs dans un champ. Davantage de travail pourrait certainement être fait à cet égard.

Pour revenir à l'étude de marché, ou à l'étude d'occupation... Je ne suis pas sûr comment elle était appelée en 2003. La raison pour laquelle je demande si une nouvelle étude a été faite depuis l'année en question, c'est que, selon les renseignements que j'ai reçus des propriétaires de terrains de camping privés — deux d'entre eux sont venus me voir à mon bureau, mais ils représentaient tous les sept propriétaires —, les sept terrains ont presque tous été agrandis depuis 2003. Les propriétaires font valoir que le besoin qui se faisait peut-être sentir en 2003 a, pour ainsi dire, probablement été comblé par les terrains de camping privés dans la région. Un grand nombre de ces terrains, sinon tous... J'essaie de penser. Il y a peut-être un des terrains en question qui a été modernisé — de nouveaux emplacements n'ayant pas nécessairement été ajoutés —, mais, quant à tous les autres, il y a certainement eu ajout de nouveaux emplacements au cours des 10 dernières années. Les propriétaires font valoir que, en 2003, le besoin était peut-être plus grand qu'il ne l'est maintenant.

Fondamentalement, les propriétaires de terrains de camping privés sont préoccupés par le fait que le gouvernement utilise essentiellement leurs deniers publics pour leur faire concurrence plutôt que pour essayer de trouver une meilleure façon de faire l'aiguillage vers leurs terrains. Je ne sais pas si s'agit vraiment d'une question, mais je suis sûr que le ministre aimerait donner une réponse quelconque.

Les propriétaires en question soutiennent que le besoin qui existait en 2003 a été comblé et qu'il n'est plus nécessaire d'ajouter des emplacements. Je comprends votre point — et je sais que, parfois, les gens sont placés dans le champ qui se veut l'aire d'appoint du parc provincial —, mais je suis sûr que les campeurs seraient mieux servis dans l'un de nos sept terrains de camping privés que dans un champ du parc provincial. Je me demande pourquoi nous n'essaierions pas de trouver une approche, une stratégie, pour orienter les gens vers les terrains de camping privés au lieu d'agrandir le parc provincial et leur faire concurrence.

012

10:40

L'hon. M. Holder : Je vais réitérer ce que j'ai dit plus tôt. Nous dialoguerons certainement avec les gens de la collectivité en question. Il sera certainement nécessaire de le faire à mesure que nous progresserons. Je reviens seulement sur certains points que j'ai déjà soulevés. Il y a une foule de très bonnes raisons pour lesquelles tout le monde réalise des agrandissements dans la région de Parlee Beach-Shediac. En tant que province, nous avons fait, sur une certaine période, d'importants investissements axés sur les piliers dont j'ai parlé.

Nous nous employons très activement depuis un certain temps à promouvoir le fait que nous avons certaines des plages aux eaux les plus chaudes au nord de la Virginie ou du Canada. Il s'agit de l'une des plages principales parmi celles-ci, et je pense que nous avons fait un très bon travail de marketing. Nous continuerons à faire du bon travail là-bas, car il nous reste encore une grande part de marché à prendre, et je pense que nous pouvons le faire. Je suis

vraiment convaincu de cela, compte tenu des recherches. Je n'entrerai pas dans les détails du sujet maintenant, car le député d'en face m'a entendu en parler maintes fois auparavant, mais nous sommes devenus beaucoup plus habiles en ce qui concerne la façon dont nous menons nos activités de marketing auprès des visiteurs potentiels — en l'occurrence, auprès des gens qui veulent vivre l'expérience d'une plage d'eau chaude.

Je reviens sur ce que j'ai dit plus tôt durant notre conversation. Je pense vraiment que le fait d'avoir un produit de première classe à proximité des sept exploitants en question aidera aussi ces derniers à long terme. Le fait d'avoir dans un compte de service spécial des recettes à réinvestir dans Parlee Beach nous donne une telle occasion. Cependant, l'observation est bien notée. Nous devons avoir une discussion, peu importe la situation, que nous fassions des études ou que nous ayons simplement une conversation. Nous avons du travail à faire pour que les gens comprennent pourquoi le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pense s'engager sur une telle voie. Certainement, 40 % des segments ciblés par notre stratégie de marketing visent le marché des VR. Il y a des gens qui veulent vivre l'expérience qu'offre un parc provincial, mais qui veulent aussi séjourner chez l'un des sept exploitants en question.

M. Boudreau : Merci de la réponse. En ce qui concerne ma prochaine question — encore une fois, le tout est lié au sujet en discussion —, je me demande si, en raison d'un tel agrandissement, le ministère envisage de réviser sa politique sur les agrandissements ou les améliorations visant les terrains de camping. Encore une fois, je m'en remets simplement à ce que les exploitants privés m'ont dit, mais je crois comprendre que le ministère a actuellement une politique déconseillant l'agrandissement de nos terrains de camping actuels. Le ministère réexaminera-t-il cette politique, compte tenu de la décision visant l'agrandissement à Parlee Beach?

013

10:45

L'hon. M. Holder : Je pense que le député d'en face fait allusion au fait que des principes directeurs sont en place en matière de développement du tourisme et que l'un des éléments dont ils traitent vise à déterminer si une aide du gouvernement est disponible pour l'agrandissement de terrains de camping du secteur privé. Une telle aide n'est envisagée que si aucun terrain de camping ne se trouve à une certaine distance de celui qui cherche à obtenir de l'aide ou à procéder à un agrandissement.

Je n'émetts que des hypothèses, mais j'imagine que l'argument du secteur serait probablement le suivant : Si nous ne pouvons pas obtenir l'aide en question, comment se fait-il alors que le terrain de camping du gouvernement puisse faire l'objet d'un agrandissement? Je dirais que les fonds ne proviennent pas des recettes générales du gouvernement. Ils proviennent du compte de service spécial de l'emplacement en particulier. Cela dit, la question préoccupe probablement toujours le secteur. L'observation est bien notée, et je répète que nous n'avons pas encore aménagé les emplacements en question. Comme le député d'en face suggère, la question devra manifestement faire partie de la discussion à l'avenir.

Voici la seule chose que je propose : Nous devons tous garder l'esprit ouvert. Il n'y a pas d'approche à l'emporte-pièce. Ce qui pourrait fonctionner à un parc provincial pourrait ne pas fonctionner à un autre parc. Je pense que nous devons avoir une discussion avec les gens de Shediac et dire : N'est-il pas logique d'avoir à côté de chez vous un réseau de parcs provinciaux de calibre mondial et de première classe? Je pense que, en commençant la discussion sous un tel angle, nous pouvons avoir un bon dialogue et nous assurer de ne pas simplement dire : Le parc provincial X ne procède pas ainsi. La situation pourrait y être complètement différente. Je pense que, dans le cas présent, nous devons garder la discussion centrée là où elle doit être centrée, soit sur la collectivité de Shediac et les municipalités environnantes. L'observation est bien notée, et nous en tiendrons compte dans le cadre de la discussion.

M. Boudreau : Encore une fois, je suis d'accord avec le ministre — et je pense que les propriétaires des sept terrains de camping privés seraient d'accord avec le ministre — sur le fait que Parlee Beach doit demeurer une installation de calibre mondial et de première classe. Cela va sans dire. Là où il y a redire, je pense, c'est lorsque nous parlons d'agrandissement. Ce n'est pas l'amélioration des installations actuelles qui pose un problème. En fait, les propriétaires de terrains de camping ont tous convenu que les installations actuelles devaient être améliorées. Certaines attentes accompagnent un séjour dans un terrain de camping provincial, soit qu'il sera de première classe. Voilà ce qui manquait, et personne ne dirait le contraire.

014

10:50

Les préoccupations ont trait à l'agrandissement. Même les programmes gouvernementaux actuels... Comme je l'ai dit, la plupart des sept terrains en question, sinon tous, ont fait l'objet d'agrandissements, sous quelque forme que ce soit, au cours des 10 dernières années. Quant à l'amélioration des installations actuelles, les propriétaires ont pu obtenir de l'aide. Quant à l'augmentation du nombre d'emplacements, ils n'ont pas pu obtenir de l'aide gouvernementale. En fait, on me dit que cela a même une incidence sur leur situation auprès de leurs établissements financiers. Essentiellement, les propriétaires doivent financer de leur propre poche tout agrandissement qu'ils veulent réaliser. Les banques ne financent pas les agrandissements en raison de la position du gouvernement provincial et des politiques qui sont en place relativement à l'agrandissement des terrains actuels. C'est là une source de frustration générale.

Je sais que nous avons abordé la question avant aujourd'hui. Cependant, voici ce que disent les propriétaires de terrains de camping privés : La province ne nous aidera pas à agrandir nos terrains ; nos établissements financiers ne nous aideront même pas à les agrandir ; pourtant, un agrandissement est maintenant envisagé dans le parc provincial.

Aux yeux des gens en question, le tout est réalisé en utilisant leurs deniers publics. Voilà le problème. Je ne m'éterniserai pas sur la question. J'ai fait valoir les arguments que je voulais faire valoir. Le ministre a donné beaucoup de réponses à mes questions. Je recommande

fortement au ministre et à son ministère de tenir une telle consultation avant d'aller de l'avant avec l'agrandissement. Ce ne sont pas les améliorations apportées au parc actuel qui posent un problème. C'est l'agrandissement qui pose un problème, et j'encourage le ministre et son personnel à tenir une consultation, comme le ministre s'est engagé à le faire aujourd'hui.

Il n'est habituellement pas monnaie courante d'inviter les parlementaires du côté de l'opposition à des consultations du genre, mais, si le ministre le veut bien, je serais disposé à y prendre part, car je crois à l'importance de Parlee Beach. Toutefois, je comprends le point de vue des propriétaires de terrains de camping privés et les préoccupations qu'ils soulèvent. S'il y a moyen de trouver un juste milieu pour satisfaire tout le monde, j'y suis tout à fait favorable. Je suis certainement disposé à faire tout ce que je peux pour aider le ministre et le personnel à trouver un tel compromis.

Je n'ai pas d'autres questions, et je ne crois pas que mes collègues en aient non plus. Nous avons terminé, à moins que le ministre n'ait des observations finales.

L'hon. M. Holder : J'ai des observations finales. Je veux remercier le député d'en face de ses questions aujourd'hui. Je veux le remercier des rapports que nous avons eus au cours des deux dernières années et demie, voire trois années, en ce qui a trait à Parlee Beach. Nous avons eu de nombreuses conversations au sujet du parc. Je me rappelle lorsque la décision a été prise d'intégrer le parc dans l'OSS. Je pense que nous avons eu à ce moment-là une conversation un après-midi.

Les conversations que le député et moi avons eues au sujet du parc provincial Parlee Beach, qui se trouve dans la région du député, ont toujours été basées sur nos points de vue respectifs. Que nous ayons été d'accord ou non, la conversation a toujours visé l'amélioration de la collectivité en question. La seule chose que je peux dire au député d'en face est ceci : Si tous ses collègues pouvaient créer de tels rapports avec moi, je ne perdrais pas de temps ; je m'emploierais à promouvoir la province et à essayer de développer notre produit touristique.